

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT Parenthèse Parents-Enfants



Service Enfance Jeunesse Education
PARENTHESE PARENTS-ENFANTS D'AUSSONNE
65, avenue Jules Védrines
31840 Aussonne
05 62 13 22 98
rpe@aussonne.fr

MAIRIE D'AUSSONNE Mr Michel Beuillé, Maire Place de la Mairie 31840 AUSSONNE

Sommaire

1.	Presentation du service	1
2.	Les temps d'animation	2
3.	Rôle et responsabilités	2
4.	Modalités d'inscription et déroulement des séances	3
5.	Règles d'hygiène et de sécurité	4
6.	Engagement	5

1 Présentation du service

1.1 Objectifs

La Parenthèse Parents-Enfants d'Aussonne est un lieu d'écoute, de rencontre, d'échanges et d'accompagnement, destiné à tous les parents, futurs parents, beaux parents, tuteurs ou grands parents Aussonnais. C'est un lieu d'éveil et de socialisation pour les enfants Aussonnais de 0 à 3 ans.

La Parenthèse Parents-Enfants ne constitue pas un mode de garde. Il s'agit d'un service communal dont la fréquentation par les parents est libre et entièrement gratuite sur inscription.

Elle s'inscrit dans son environnement et travaille en collaboration avec l'ensemble du Service Enfance Jeunesse Education, le CCAS ainsi que les autres services municipaux et les partenaires du territoire, afin de faciliter les transitions qui marquent les 1eres étapes du parcours de l'enfant.

La Parenthèse Parents-Enfants est animée par la Responsable et animatrice du RPE.

1.2 Les temps d'accueil

La Parenthèse Parents-Enfants se situe 65, avenue Jules Védrines 31840 Aussonne Le temps d'accueil pour les familles est le mercredi matin de 9h à 11h45 sur inscription.

2 Les temps d'animation

2.1 Objectifs et intérêts des temps d'animation

Pour les familles

- ✓ Se rencontrer et rompre l'isolement. Tisser des liens, développer des solidarités
- √ S'enrichir des pratiques de chacun
- ✓ Observer et prendre conscience des besoins et compétences de l'enfant
- ✓ Echanger autour de difficultés rencontrées au quotidien, trouver du soutien, une écoute

Pour les enfants

- ✓ Rencontrer d'autres enfants et adultes, tisser des liens dans un lieu adapté
- \checkmark Stimuler leur vie sociale et affective dans un climat de respect et de bienveillance
- ✓ Renforcer leur faculté à gérer les émotions (partage des jeux, respect des autres et du matériel, limites...)
- ✓ Enrichir et éveiller leur curiosité par les activités d'éveil
- ✓ Préparer l'enfant en douceur à la collectivité et à l'école

2.2 Attitudes des parents au regard de l'enfant

Cf Charte des temps d'accueil en annexe.

3 Rôles et responsabilités

3.1 Rôle et responsabilités de l'Animateur Responsable de la Parenthèse Parents-Enfants

- ✓ La responsabilité éducative et technique est confiée au Responsable qui est garant de l'animation des temps collectifs et du respect du présent règlement
- ✓ Met à disposition des jeux et activités adaptés
- ✓ Explique les règles de confidentialité et de respect, est tenu au secret professionnel
- ✓ Peut refuser l'accès aux activités en cas de non respect du présent règlement.

3.2 Rôle et responsabilités des familles

- ✓ Les familles participent, apportent leurs expériences, leurs idées
- ✓ Communiquent dans le respect, la bienveillance et le non jugement de l'autre et en se référent à la Charte de la Laïcité dans les Services Publics (en annexe)
- ✓ Participent aux animations sans en perturber le déroulement
- ✓ Participent au rangement de fin de séance et veillent à respecter le matériel mis à leur disposition

3.3 Responsabilités personnelles et collectives

3.3.1 Responsabilités des personnes

Tout enfant qui fréquente la Parenthèse Parents-Enfants est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne (sécurité physique et affective). Si un accident provient du geste ou du comportement d'un enfant, d'un parent ou d'un futur parent, la responsabilité civile de cette personne sera engagée.

3.3.2 Responsabilité collective

En participant aux ateliers, chacun s'engage à veiller à la sécurité des enfants qui sont en sa présence, conjointement avec les autres familles. Il est important d'avoir une vision de l'ensemble du groupe et de rester vigilant quant aux risques qui en découlent.

3.4 Droit à l'image

Des photos peuvent être prises lors des différentes activités et sorties par la responsable. Ces images seront utilisées sur des documents d'information ou d'exposition sous réserve de l'autorisation écrite des parents. (autorisation en annexe)

Pour information, toute photo de mineur prise lors des temps d'animation et diffusée sans l'accord écrit des parents peut être passible de poursuites.

3.5 Responsabilité au regard des locaux, du matériel et de la documentation

La responsabilité de la Mairie d'Aussonne, gestionnaire de la Parenthèse Parents-Enfants ne pourra être engagée en cas de perte, vol ou détérioration de biens matériels (poussette, vêtements, bijoux, argent...) survenus pendant les temps d'accueil et d'activités, ceux-ci restant sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires.

4 Modalités d'inscriptions et déroulement des séances

Public accueilli

Les séances collectives sont ouvertes aux parents, futurs parents, tuteurs légaux, beaux parents et grands parents résidants sur la commune d'Aussonne et aux enfants non scolarisés (0-3ans) dans la limite de 1 accompagnant par enfant et par séance.

L'âge minimum des enfants qui peuvent être accueillis est de 2 mois, à condition que les vaccinations autorisant la fréquentation d'un lieu collectif soient à jour.

Dans l'intérêt de ces derniers, tout enfant signalé « malade », présentant un risque de contagion ou nécessitant des soins et du repos, ne pourra pas fréquenter la Parenthèse Parents-Enfants.

Les enfants scolarisés ne sont pas admis.

Ce service est proposé gratuitement aux familles.

Capacité maximum des locaux

Pour préserver la qualité de ce moment et le bien-être de chacun, l'effectif lors des temps d'animation - hors responsable- est de 5 adultes maximum.

La liste des personnes accueillies sera mise en place lors chaque atelier par souci de traçabilité.

Inscription

Dans le but de garantir une bonne qualité d'accueil, des documents et une inscription préalable seront demandés.

Avant la 1ère séance, il sera obligatoire de fournir :

- ✓ Une attestation d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident
- ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Le coupon page 5 du présent règlement daté et signé

Une fois les documents remplis et remis, les inscriptions pourront se faire par téléphone ou sur place auprès de la Responsable. Une rotation et/ou une liste d'attente seront mises en place afin que toute les familles puissent bénéficier de la Parenthèse.

En cas de désistement le parent préviendra au plus tôt par téléphone de préférence afin de permette une autre inscription. En cas de désistements répétés et non excusés, la responsable de la Parenthèse Parents-Enfants pourra refuser une inscription.

En cas d'absence non prévue de la responsable, la Parenthèse Parents-Enfants sera fermée. Une affiche sur la porte préviendra les usagers.

Organisation de l'animation collective

9h à 11h30	Accueil, jeux libres ou activités dirigées
11h30 à 11h35	Rangement des jeux par tous, petits et grands
11h35 à 11h45	Histoires et/ou chansons - départs échelonnés

Certaines thématiques pourront être abordées, des intervenants extérieurs seront proposés lors de ces ateliers. Une information sera diffusée

5 Règles d'hygiène et de sécurité

- ✓ Seule la responsable est autorisée à ouvrir la porte d'entrée.
- \checkmark Les adultes et les enfants sachant marcher devront retirer leurs chaussures dans l'entrée : prévoir des chaussons ou chaussettes
- ✓ Respecter la propreté des lieux notamment par le lavage des mains
- ✓ Le tapis des bébés leur est réservé. Un adulte se positionnera toujours auprès d'eux
- ✓ La cigarette et l'alcool sont interdits. A l'extérieur, les mégots et autres déchets seront
 jetés dans une poubelle
- √ L'usage des téléphones portables sera modéré. Profitons de ce temps pour se déconnecter
- ✓ En cas d'incendie se référer au protocole d'évacuation affiché dans l'entrée et suivre les instructions de la responsable
- ✓ Chaque personne veillera à bien refermer les portes, notamment la porte d'entrée, le sas et la porte des toilettes. Aucun effet personnel ne devra bloquer les portes
- Des toilettes adultes et enfants, ainsi qu'un espace pour le change sont à votre disposition. Merci de les laisser dans un parfait état de propreté.

6. Engagement

La fréquentation de la Parenthèse Parents-Enfants implique l'entière approbation de ce règlement.

Dans le cas du non-respect de ces dispositions par un usager, la responsable se réserve la possibilité de prendre les mesures jugées nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion provisoire ou définitive de l'animation collective de la Parenthèse Parents-Enfants.

Exemplaire à remettre au Responsable avant la 1 ^{ère} séance				
Je soussigné(e)				
Père, mère, grand-père, grand-mère, tuteur légal, beau père, belle mère* de l'enfant :				
□ autorise □ n'autorise pas que les photos ou les films, où se trouve mon enfant, soient diffusés. Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité. En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.				
Fait à le				
Signature de l'accompagnant	Signature du Maire	E D'AL		

Acceptation règlement intérieur
Acceptation Charte de la Laïcité
Autorisation photo
Justificatif domicile
Assurance Responsabilité Civile et Individuelle
Accident

Michel BEUILLE

